



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 038-263810137-20260224-2026_11_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_11_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

Convention de prestation musicale

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, une convention avec Navoukill Production- 864 Route du Monthieux 73470 NOVALAISE

pour une représentation musicale prévue le 18 juin 2026 d'une durée de 1h

Le montant global de la prestation est fixé à 342 euros

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 30 janvier 2026

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS,

Guy GENET

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.